

Les échos de Scy-Chazelles

Le bulletin d'informations de votre commune
Juin 2018 - n°68 - www.mairie-scy-chazelles.fr

Projet de reconversion du site Aldi



5

Les jardins familiaux



03 **le mot du Maire**

04 **actualité**

- 4 Nouveauté au périscolaire : un Bel Ami pour tous !
- 5 Un nouveau président pour les jardins familiaux
- 7 Budget 2018 : pas de hausse des impôts, pour la 4^{ème} année consécutive !
- 9 Réunion publique, des sujets d'actualité et des débats !
- 14 Révision générale du PLU : la concertation continue !
- 15 Vrai / Faux

12 **travaux**

- 16 Collecte des déchets au cœur du village — La suppression des points de regroupement, c'est pour bientôt !
- 17 Bilan des économies d'énergie
- 18 Travaux de réfections de rues : promesses tenues !
- 19 Rue de l'Étang : priorité aux piétons !

19

*Chicane
rue de l'Étang*



20 **jeunesse et loisirs**

- 20 La bibliothèque toujours en mouvement
- 22 Reprise de l'activité Yoga du rire
Atelier de relaxation
- 23 Diaporama
- 25 Campagne de stérilisation des chats errants
- 26 Le point sur les dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes sur le marché du travail
- 27 Bonne retraite Bernadette !

28 **infos pratiques**

- 28 Les numéros utiles
- 28 Le carnet

27



*Départ en retraite
de Bernadette Rossel*

Sauf indications, les photos sont la propriété de la Commune de Scy-Chazelles. Les articles rédigés n'engagent que leurs auteurs. Les informations des associations sont publiées à titre gratuit, la rédaction se réserve le droit de remettre en forme et de condenser si nécessaire les textes soumis.

Directeur de la publication : Frédéric NAVROT - Responsable de la publication : Yannick GROUTSCH

Mise en page & Tirage (1500 exemplaires) : Imprimerie associative Co.J.Fa Metz 03 87 69 04 90 - info@cojfa.net



Sigéo-castelloises, Sigéo-castellois, chers amis,

Les avis sont unanimes : le projet de reconversion de l'ancienne friche ALDI, présenté en réunion publique en avril dernier est une réussite ! Maison médicale, résidence senior avec services, appartements au design très contemporain et à l'architecture particulièrement soignée.

Voilà le fruit de quatre années de travail de la municipalité pour aboutir à ce résultat. L'objectif visé est atteint : une reconversion maîtrisée et réussie de cette friche commerciale (une "verrue" selon certains...), apportant de nouveaux services aux habitants mais aussi de nouvelles recettes !

Dans le même temps, comme je vous l'ai relaté dans un précédent bulletin, de multiples recours en tous genres (tribunal administratif, contrôle de légalité préfecture, CADA, recours gracieux, ...), qui coûtent énormément à la commune sont diligentés par deux "habitués"...

Le tribunal administratif de Strasbourg, saturé comme tout le monde le sait, commence peu à peu à rendre les décisions prises sur ces recours.

Sans surprise, il n'a pas donné une suite favorable aux recours concernant la désaffectation et le déclassement de l'ancienne école, la désaffectation et le déclassement de la cour de récréation, ou encore le marché public de maîtrise d'œuvre attribué pour le projet de maison des associations.

Contre toute attente, il n'a pas condamné nos "habitués requérants" à rembourser les frais de justice engagés par la commune. Ce sont donc les Sigéo-castellois qui paient, avec leurs impôts...

Contre toute attente également, il a décidé d'annuler la délibération qui avait été prise en 2016 par le conseil municipal pour signer un compromis de vente sur l'un des terrains du projet de reconversion du site ALDI, au motif d'une "erreur manifeste d'appréciation" concernant sa valeur. En effet, là où le tribunal a eu raison, c'est qu'il s'agit bien d'un terrain de 25 ares constructibles situé en bordure de la Voie de la Liberté, estimé à 1 700 € l'are par les Domaines. Mais si un terrain de 25 ares constructibles à Scy-Chazelles vaut si peu cher, c'est qu'il y a une raison ! Bien que constructible, il est encore pour quelques temps, grevé d'une ancienne servitude lui empêchant toute construction pour ne pas obstruer la vue du terrain situé derrière, à savoir l'ancien magasin ALDI. Normal, le magasin devait être visible de la rue. Mais automatiquement, dans le cadre de l'opération d'aménagement d'ensemble qui sera réalisée, cette servitude disparaîtra car ce sera le même propriétaire qui le sera sur l'ensemble du site. Et évidemment, ce terrain a une réelle valeur de terrain constructible, estimée par un expert près la Cour d'Appel de Metz à 22 000 € l'are, montant retenu dans la délibération prise par le conseil municipal. Trop cher ? 22 000 € l'are, c'est le prix moyen du terrain à bâtir à Scy-Chazelles. Des doutes malgré tout ? Plusieurs promoteurs immobiliers, Nexity, Eiffage, et dernièrement Magnum Immobilière retenu pour l'opération, ont accepté d'acheter ce terrain à ce prix. Les promoteurs, à qui on reproche souvent d'engranger des bénéfices, achèteraient-ils donc des terrains sur-évalués de 12,8 fois leur valeur ? Étonnamment, le tribunal administratif est resté hermétique à toutes ces explications.

Une nouvelle fois, que d'énergie et d'argent dépensés... Dans quel but tous ces recours ? Nous en sommes désormais tous convaincus : l'opposition systématique à tout projet mené par la municipalité. Scy-Chazelles pour tous ? Non, Scy-Chazelles pour eux !

Pour ma part, j'attends avec impatience le contenu de la loi ELAN qui devrait durcir la question des recours abusifs.

Je rappelle que la délibération en question n'avait pas comme but pour la commune d'acheter ce terrain, mais de trouver un promoteur qui réalisera l'opération. Et c'est fait.

Ceci étant, soyez-en certains, mes chers amis Sigéo-castellois, la motivation et la dynamique de votre équipe municipale sont intactes. Nous sommes plus que jamais présents à vos côtés, pour défendre vos intérêts et ceux de la commune !

Et puisque je parle de votre intérêt, je ne cache pas ma grande satisfaction d'avoir engagé cette année de nombreux travaux de rénovation de rues (tant attendus depuis des années par certains !), qui ont redonné le sourire aux habitants concernés, malgré les quelques désagréments occasionnés pendant les travaux, et amélioré considérablement leur environnement.

Excellente lecture et profitez bien d'un été espérons-le ensoleillé !

Votre Maire, Frédéric NAVROT

Nouveauté au périscolaire : un Bel Ami pour tous !

A partir du mois de septembre 2018, les parents auront accès au portail Famille du logiciel « Bel Ami ». Ils pourront réserver et payer en ligne les services de garde et de cantine assurés au périscolaire. La directrice du périscolaire, Sandrine Prati Steiler, et son adjointe Laetitia Cool, nous en présentent les principales fonctionnalités et les avantages pour les utilisateurs.



Quel est le plus grand avantage du portail Famille de Bel Ami ?

Sandrine Prati Steiler et Laetitia Cool : c'est bien sûr la souplesse et la liberté. Il est possible de réserver des créneaux de garde et de la cantine de chez soi, à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit. Il n'est plus nécessaire d'y consacrer du temps quand on accompagne ses enfants ou d'attendre les heures d'ouverture pour téléphoner. C'est fait en 3 clics. On retrouve le même confort pour le paiement.

Est-il toujours possible de modifier les réservations ?

SPS et LC : Comme toujours, nous pouvons accepter des modifications pour une journée jusqu'à 7h45 ; la souplesse reste la même.

Comment les modifications sont-elles suivies ?

SPS et LC : Sur le portail, tout le monde peut voir quelles sont les modifications demandées et enregistrées. Le périscolaire comme les parents voient apparaître un "E" en cas de modification. Ainsi, nous sommes alertées par un code couleur sur le portail. Dès la demande validée par le périscolaire, les parents ont un accusé de réception les informant que leur demande a été prise en compte et validée. Les parents sont rassurés car ils voient que tout est pris en charge.

Jour	MATIN	MIDI	Apr. Soir
Lundi 7	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercr 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendr 11	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lundi 14	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mardi 15	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mercr 16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi 17	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Vendr 18	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mardi 22	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mercr 23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Que deviennent toutes ces réservations et leurs modifications ?

SPS et LC : Elles sont directement enregistrées pour établir les factures. C'est un gain de temps appréciable qui sera mis au profit des enfants.

Les contacts vont-ils disparaître ? Toute les opérations seront-elles automatisées sur le portail ?

SPS et LC : A tous moments, les parents pourront poser des questions ou préciser des informations sur la messagerie intégrée au portail. C'est très pratique d'accéder sur un même espace à la réservation et à la messagerie. Mais nous tenons à préserver les contacts humains. Dès le début de l'année, au moment de l'inscription, nous tenons à rencontrer parents et enfants, leur faire visiter les lieux. Ensuite, nous restons à la disposition des parents pour toute question ou demande lorsqu'ils accompagnent leurs enfants.

Concrètement, comment accéder au service puis l'utiliser ?

SPS et LC : Cela se déroule en plusieurs étapes et à chaque étape, nous sommes là pour aider.

1- La famille demande au périscolaire d'adhérer au portail et indique son adresse mail.

2- Nous saisissons l'adresse dans le logiciel qui envoie le mot de passe et l'identifiant.

3- Les parents accèdent au service et gèrent leurs réservations.

4- Les parents reçoivent les factures sur la messagerie du portail qui est sécurisée et pourront, dès le mois de septembre 2018, payer en ligne. Mais il est tout à fait possible de réserver en ligne sans effectuer le paiement en ligne. Les parents restent libres dans leur choix de paiement.

Propos recueillis par Yannick GROUTSCH

Des familles testent le dispositif depuis le mois de mars. **Delphine Brandt**, maman de Valentine en classe de CM2, témoigne.



« Je demande régulièrement des modifications et je trouve cela très pratique, très facile d'utilisation et surtout très compréhensible.

Et n'oublions pas que je peux faire ces changements de mon portable ! Je viens d'ailleurs d'en faire un.

Il était important dans notre cas, que je puisse avoir accès à ce service car mon époux a son planning pour la semaine et nous pouvons adapter l'inscription de notre fille selon ses disponibilités et pouvoir changer très rapidement, la mettre ou l'enlever en un simple clic... Pour résumer, je trouve particulièrement agréable les couleurs, la météo (qui peut être très pratique lorsqu'il y a journée vélo), l'accessibilité du site, la facilité, la compréhension, tout est très clair. [...]

Par contre un service de paiement en ligne sera le bienvenu. »



Un nouveau président pour les jardins familiaux

Outre la récolte des fruits de la terre, les jardins familiaux offrent de nombreux bienfaits. Jérôme DINET, le nouveau Président de l'association, met en lumière toutes les facettes de ce lieu.

« Si vous possédez une bibliothèque et un jardin, alors vous avez tout pour être heureux ». Cette maxime, attribuée à Cicéron, résume bien l'état d'esprit qui anime les jardiniers et les jardinières des jardins familiaux de Scy-Chazelles.

Des jardins ouvriers aux jardins familiaux

Historiquement, les jardins familiaux sont issus des jardins ouvriers apparus au XIX^e siècle en Angleterre. Des municipalités anglaises mettaient alors à disposition des ouvriers de petites parcelles de terrain pour améliorer le quotidien des travailleurs en leur permettant d'avoir des légumes et des fruits frais. C'était donc l'autosuffisance alimentaire qui était principalement visée.

Mais, très rapidement, l'idée de permettre aux ouvriers (et à leurs familles) de se détendre tant par la pratique du jardinage que par la jouissance d'un environnement sain et reposant est apparue, notamment en Allemagne. Le jardin n'est plus seulement vu comme un simple lieu fournissant de la nourriture, mais devient un lieu de détente et de partage. L'appellation « jardins familiaux » n'est apparue qu'après la Seconde Guerre Mondiale. En France, c'est la loi du 26 juillet 1952 qui retient l'expression de « jardins familiaux ».

C'est dans cette tradition que s'inscrivent les jardins familiaux de Scy-Chazelles puisqu'ils remplissent toujours ces deux fonctions : d'une part, permettre aux jardinier(e)s et leurs familles de consommer des légumes, fruits, herbes médicinales et autres aromatiques frais et sains ; d'autre part, être des lieux de détente, de partage et de convivialité.

Aujourd'hui, de nouvelles fonctions sont attribuées aux jardins familiaux face aux défis que doit relever notre société contemporaine. Par exemple, les jardins familiaux bénéficient d'un regain d'intérêt en contribuant à créer à proximité des villes des « oasis de verdure ». C'est la raison pour laquelle ont fleuri des jardins familiaux dans d'immenses métropoles telles que Paris, New York, ou encore Londres, y compris sur le toit des buildings. De plus, les jardins familiaux répondent aux préoccupations actuelles de produire localement des légumes ou des fruits, et participent activement à recréer du « lien social ». Face à l'homogénéisation des modes de production et de consommation, et face à la marchandisation du jardinage, les jardins familiaux représentent l'une des alternatives pour défendre des particularismes et « une certaine façon de voir le monde ».



Ainsi, à Scy-Chazelles, les échanges et le « troc » sont la base même de l'idéologie qui préside aux jardins familiaux, que ces échanges se déroulent lors du pique-nique traditionnel ou lors de moments plus informels, au gré des envies et des rencontres. Ces échanges concernent aussi bien des graines ou des plantes, que des trucs et astuces...

Les jardins familiaux de Scy-Chazelles : une mosaïque d'individus

Les jardins familiaux sont plus que des parcelles de terre cultivées ; derrière chaque parcelle se trouvent des hommes et des femmes qui vivent leur passion, chacun(e) à sa manière. En effet, même s'il existe un règlement qui édicte quelques contraintes fortes (par exemple, les produits phytosanitaires sont strictement interdits), chaque jardinier et jardinière est totalement libre de la façon dont il ou elle cultive sa parcelle.

Les jardins familiaux de Scy-Chazelles sont un très bel exemple de « biodiversité » humaine pour reprendre un terme à la mode. En effet, se côtoient de jeunes ou moins jeunes retraités, des personnes toujours en activité dans différents secteurs professionnels, des enfants, ...

Par leurs gestes quotidiens, les jardiniers et jardinières des jardins familiaux contribuent modestement à la préservation de la nature et à la santé des individus : ils privilégient la lutte biologique ; ils favorisent les cultures associées pour bénéficier des interactions bénéfiques entre plantes ; ils utilisent des préparations naturelles (comme le savon noir dilué contre les pucerons et les chenilles, ou le bicarbonate de soude dilué contre les maladies et les champignons) ; ils compostent les déchets pour disposer d'un terreau de qualité ; ils favorisent le développement des organismes auxiliaires en protection des cultures ; ou encore, ils récupèrent les eaux de pluie pour les arrosages.

La modestie est un point commun entre tous les jardiniers et jardinières de Scy-Chazelles, car même si vous respectez les « bonnes » façons de faire, rien ne garantit la réussite ! Au final, c'est la nature qui décide.



Enfin, la passion ne suffit pas ; toutes ces actions ne sont possibles que grâce au soutien indéfectible, depuis le début de l'aventure, de la municipalité de Scy-Chazelles et de ses équipes. Les jardins familiaux ne sont pas un espace à côté de Scy-Chazelles ; ils font partie de Scy-Chazelles et de son projet de développement durable où sont associés des hommes et des femmes convaincus que tous les gestes, même les plus anodins, sont importants.

J. DINET

NB : des parcelles se libèrent parfois, pensez à déposer une candidature en mairie si vous souhaitez louer une parcelle.





Pas de hausse des impôts, pour la 4^{ème} année consécutive !

Les recettes diminuent, les dotations de l'État ou de la Métropole diminuent, mais nous tenons nos engagements : les impôts n'augmenteront pas et les services à la population ne diminueront pas...

Les recettes de fonctionnement

En retrait comparativement à 2017, et de manière constante d'année en année, nous subissons une forte réduction des dotations et subventions, que ce soit de l'État ou désormais d'autres collectivités comme Metz Métropole. Pour 2018, le budget subit une réduction globale de ces recettes de fonctionnement de 86 700 €, soit une baisse de 30,9 % par rapport à 2017 !

Le transfert de certaines compétences aux intercommunalités a nécessairement un impact négatif sur les dotations concernées. Par ailleurs, la disparition des emplois aidés par l'État entraîne une baisse de 85 419 € des recettes correspondantes.

Les taxes locales communales avait augmenté en 2014. Depuis, soit sur 4 exercices comptables successifs, les taux n'ont pas augmenté et nous nous engageons à ne pas les augmenter jusqu'à la fin de notre mandat.

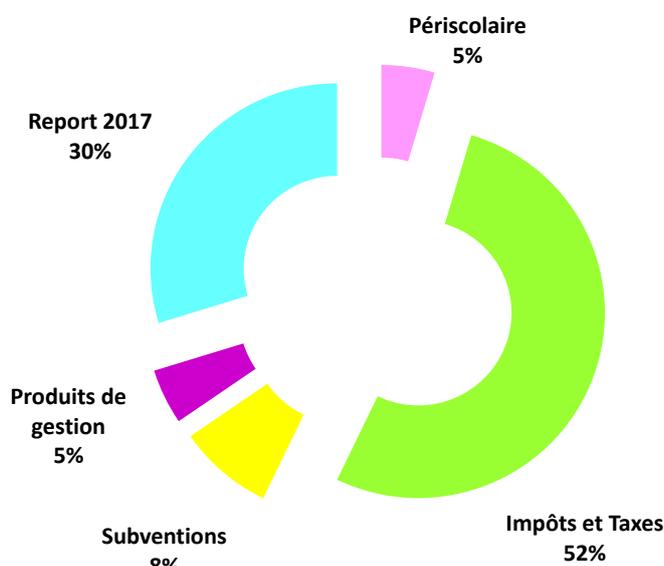
Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement prévoit en dépenses réelles 1 848 419 €, soit une diminution de 2,8 % par rapport à 2017. Les frais de personnel sont de 969 850 €, soit 52,5 % des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget.

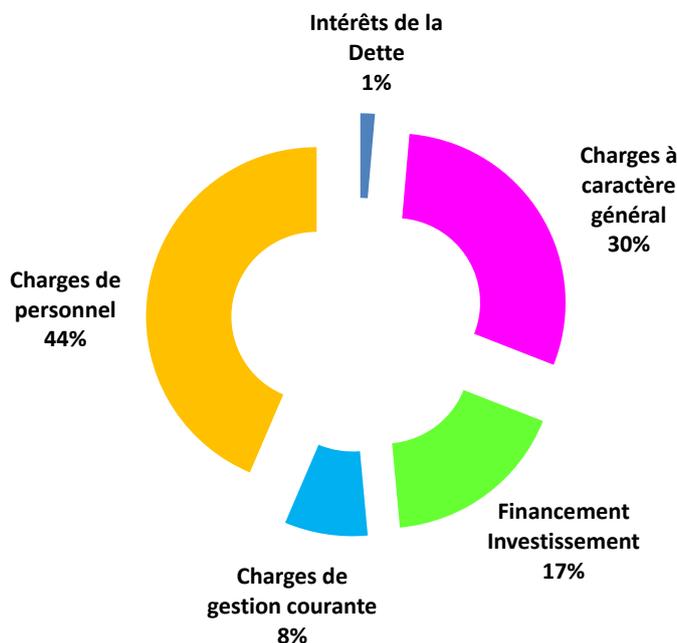
L'un des nombreux objectifs fixés par le Maire en début de mandat, pour réduire les dépenses et compenser les baisses de dotations, était de réduire les charges de personnel de 5 à 10 %. Le budget 2018 prévoit une réduction des frais de personnel de 5,6 % : l'objectif est donc atteint mais doit se poursuivre. Un élément nouveau est également à prendre en compte, la disparition des aides de l'État pour les emplois aidés, ce qui génère un nouvel impact négatif pour le budget, car il s'agit encore d'une recette en moins...

Néanmoins, bien que l'exercice d'élaboration du budget soit de plus en plus difficile, des optimisations de fonctionnement des services, des externalisations de missions vers des prestataires extérieurs privés, des mutualisations avec d'autres collectivités ou encore des départs en retraite non remplacés quand cela est possible, nous permettent d'équilibrer notre budget sans recours à l'augmentation des impôts. Le porte-monnaie et le pouvoir d'achat des habitants restent notre priorité !

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



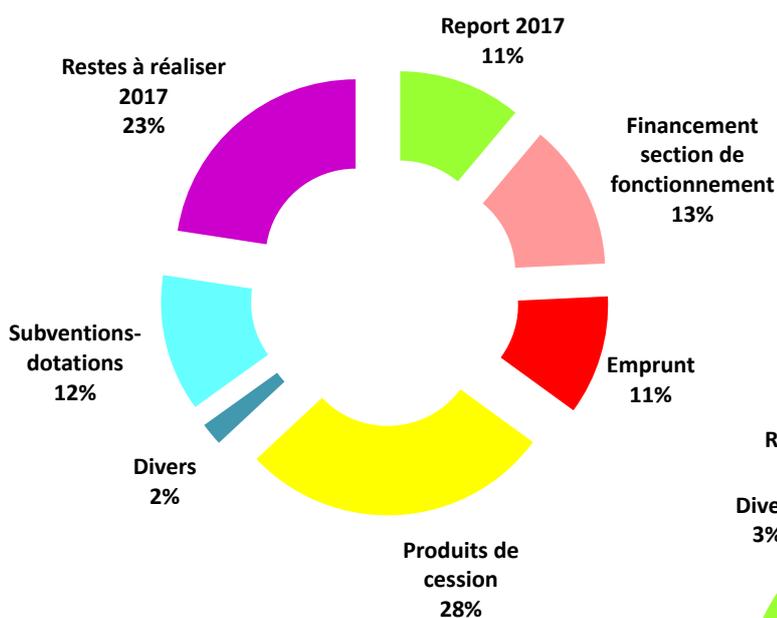
Les investissements

Un programme soutenu d'investissement, s'élevant à 3 513 240 €, nous permet en 2018 de réaliser de nombreuses opérations, comme la réfection de nombreuses voiries très attendue par les habitants (rue Pichon, rue de la Cheneau, rue de Moulins) ; l'enfouissement des réseaux au quartier de la Prairie ; la création d'un parking public de plus de 40 places rue de Crimée, qui comprendra également un Point d'Apport Volontaire Enterré pour la collecte des déchets ménagers, en lieu et place des 3 zones de regroupement aériennes non satisfaisantes ; les travaux et équipements préalables à l'ouverture de la Maison des Associations [mise aux normes ERP du bâtiment destiné à recevoir du public (sorties de secours, portes coupe-feu, ...)] ; sécurisation des locaux et des accès ; extension du parking existant ; acquisition d'équipements et de mobilier] ; l'achat de véhicules électriques pour les Services Techniques, en remplacement de véhicules essence et hors d'usage.

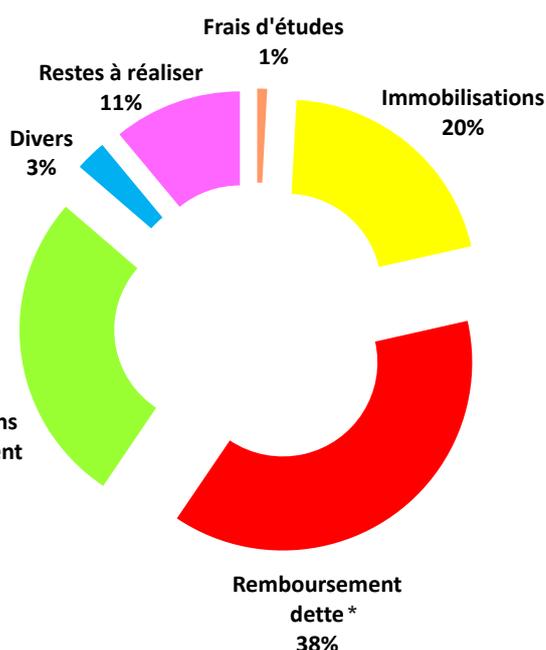
Pour la 1^{ère} fois en 5 ans, le recours à l'emprunt sera nécessaire en 2018. Un prêt maximum d'environ 500 000 € devrait être souscrit, montant qui reste bien en deçà de la capacité d'emprunt de la commune sans augmenter la dette par rapport au début de mandat.

Les investissements réalisés depuis 2014, générateurs pour certains d'entre eux d'économies sur le budget de fonctionnement (ex : dépenses énergétiques), et la cession de certains biens que la commune n'a pas vocation à conserver ou à entretenir (logements communaux, presbytère, ...) ont permis de poursuivre le désendettement et d'assainir la gestion patrimoniale de la commune.

RECETTES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



* Dont 996 000 € de prêt relais souscrit en 2017 pour acquérir les anciens locaux du CAUE pour le projet de Maison des Associations.

Réunion publique, des sujets d'actualité et des débats !

Vendredi 6 avril 2018, près de 150 personnes se sont rendues à la réunion publique qui portait sur des sujets très attractifs : le projet d'embellissement de la Place de l'Esplanade, le stationnement dans la commune et le projet de reconversion du site Aldi ; sans oublier les points divers que le public souhaitait aborder. En voici les extraits les plus significatifs.

Sujet n°1 – Le projet d'embellissement de la Place de l'Esplanade

Raymond FRANZKE, 1^{er} Adjoint au Maire, présente les premières réflexions du projet de réaménagement de l'ensemble de la zone, qui comprend la place arborée en elle-même et son belvédère, mais englobe également la zone pavée jouxtant la mairie, le parking derrière le monument aux morts et l'aire de jeux. Le public pose des questions au sujet du terrain situé derrière le lavoir qu'il est question de vendre notamment pour supprimer les nuisances.

Questions dans la salle

Le projet implique-t-il la disparition de l'aire de jeu bitumée ?

Raymond FRANZKE (RF) : Non, l'aire de jeu sera réaménagée, plus qualitative.

Autrefois, de nombreux enfants jouaient sur le terrain (enherbé derrière le lavoir). C'était très dynamique. Les jeunes aimaient s'y retrouver. On risque d'obtenir un village mort.



RF : Le comportement des jeunes change. Désormais, les riverains se plaignent du bruit et de fortes nuisances. L'un d'entre eux a même déposé un recours contre la mairie. Certes, il a été débouté mais cela montre l'importance du problème. En compensation, nous aurions l'intention d'aménager le terrain qui se trouve en contrebas du belvédère à côté du cimetière.

Maire : Concernant le terrain derrière le lavoir, qui n'est pas une aire de jeux mais un terrain enherbé, on réfléchit à le compenser en aménageant le terrain communal près du cimetière, ce qui ne produirait aucune gêne.

Le terrain est trop en pente. Où peuvent aller jouer les adolescents ?

Maire : Sur un autre terrain communal, à côté du terrain de foot, nous avons comme projet de réaliser une belle et grande aire de jeux près du skate-park. Ils pourront y jouer sans générer la moindre nuisance.

Dans le projet d'aménagement en contrebas, on ne verra pas ce que font les adolescents !

Ce qui se dit ce soir est très différent de ce qui s'est dit lors de la réunion publique de concertation précédente (réunion publique de concertation du 26/10/2018 à la salle de l'Esplanade avec les riverains du lavoir, sur les nuisances et la vente du terrain). Il faut faire une distinction parmi les jeunes. Certains, plus âgés (25-30 ans), sont à

l'origine de nuisances. Déplacer la zone de rencontre vers un lieu où on ne voit rien n'est pas une bonne idée. En outre, le déplacement de la zone de rencontre donne raison à des personnes qui ont été déboutées par la justice.

Maire : Sur ce terrain, on note la présence de jeunes qui boivent et qui fument. Ils ne viennent pas pour les mêmes raisons que des enfants qui veulent jouer. Lors de la réunion publique du 26/10/2017, les avis étaient très partagés.

Le soir, je me suis arrêté près du lavoir. On y voyait des voitures et on entendait du bruit. La solution serait peut-être de fermer le lavoir.

Maire : Non, cela est difficilement envisageable, mais par contre nous avons installé des caméras fin 2017, ce qui devrait améliorer la situation.

Je suis sans doute la personne la plus jeune de cette assemblée. J'ai joué sur ce terrain. Pourquoi avoir retiré les paniers de basket ? Que voulez-vous faire à proximité du cimetière ? La pente est forte ? Le bas du village est difficile d'accès pour ceux qui habitent en haut.

Maire : Les paniers n'étaient plus aux normes, leur remplacement était lié aux réflexions en cours quant au réaménagement global de la zone. Le terrain en pente à proximité du cimetière pourrait être un parc fruitier ou de senteurs avec des chemins de promenade.

L'aire de jeu envisagée dans le bas de la commune sera plus adaptée et facile d'accès.

Vous partez du principe que la construction de maisons à l'arrière du lavoir va régler les problèmes. Mais il faudrait se demander pourquoi les jeunes y viennent ? Si on ne se pose pas cette question, on risque de déplacer le problème sans lui apporter de solutions. Il faut peut-être envisager d'autres voies : plantations, grillage, ...

Maire : Ce terrain n'est pas un « espace naturel » ni un parc public. C'est un terrain constructible appartenant à la municipalité. Il est situé en cœur de village et entouré de terrains construits. S'il était construit, les jeunes n'y viendraient plus mais iraient à l'aire de jeux que nous ferions spécifiquement pour eux. Et les nuisances sur ce terrain disparaîtraient.

Ce n'est pas une question administrative de zonage. Je constate que de nombreuses personnes viennent sur ce terrain.

Maire : On pourrait faire un sondage en séance... Dans l'assistance, qui serait opposé à la vente du terrain ?

Un peu plus d'une vingtaine de personnes du public lève la main.

Qui serait favorable ?

Un peu plus de 20 personnes lèvent également la main.

Maire : C'est du 50/50.





Qu'en est-il des sources qui se trouvent derrière le lavoir ?

Maire : Les acheteurs prendront en charge le drainage et leur dévoiement s'ils s'avèrent nécessaires.



Sujet n°2 - Le stationnement dans la commune

Le Maire rappelle qu'une réunion publique spécifique sur le stationnement en cœur de village avait été organisée le 3 avril 2017 salle de l'Esplanade. Mais il convient également de l'aborder pour l'ensemble de la commune, même s'il est vrai que les difficultés se concentrent surtout dans le haut du village.

Il précise que de nouvelles places de parking seront réalisées près de la rue du Saint Quentin (environ 20) et rue de Crimée (environ 45). Rue de Crimée et place du Paron par exemple, en accord avec les habitants lors de la réunion publique de 2017. La suppression du stationnement pour redonner priorité aux piétons, sécuriser ses déplacements et également embellir le village, a reçu un accueil très favorable. Ils sont très enthousiastes à la proposition de « rue fleurie » comme cela se pratique dans certains beaux villages aux rues exigües comme le nôtre.

Exposé de Richard PERRET, Conseiller délégué à la sécurité, qui porte notamment sur le stationnement des véhicules trop près des maisons dans le village qui obstruent la vue de l'intérieur.

Questions dans la salle

On peut attribuer les difficultés de stationnement à l'augmentation du nombre de voitures en partie alimentée par la division des maisons. Je suis très inquiet au sujet du nombre d'empla-



ments que vous voulez supprimer. Il faudrait que les gens acceptent de se déplacer alors qu'ils ne veulent plus le faire. Il serait judicieux d'installer des bornes rue du Saint Quentin. Par ailleurs, on subit d'un côté des règles d'urbanisme très sévères et d'un autre, on tolère la présence de voitures.

Maire : Actuellement, compte-tenu des travaux d'extension du parking rue du St Quentin, les difficultés de stationnement se sont accentuées. Nous avons, pour cette raison, ouvert exceptionnellement et temporairement le stationnement sur la Place de l'Esplanade, mais c'est vrai que certains automobilistes continuent de se garer n'importe où. Au sujet de l'urbanisme, on n'accepte que très rarement des constructions sans place de stationnement (par exemple lors d'une réhabilitation de très vieille maison, voire de ruine sans terrain ni possibilité de stationnement).

Des maisons sont parfois divisées en lots d'appartements sans possibilité de stationnement supplémentaire.

Maire : Là encore, on accepte très exceptionnellement une construction sans parking, dans le cas où le projet se justifie.

Envisagez-vous d'ouvrir le parking de la future Maison des associations ?

Maire : Ce parking ne comprend que 15 places, mais il sera agrandi pour offrir 20 places supplémentaires. Néanmoins, il sera réservé aux utilisateurs de la Maison des associations.

La rue Pichon a été refaite et c'est une bonne chose. La partie haute de la rue Pichon a été mise en sens unique avec 3 refuges. Or des voitures stationnent et il est difficile de se croiser.

Maire : En effet cette situation ne devrait pas se produire, les refuges ont été créés pour le croisement de véhicules, sur la section à voie unique où un sens prioritaire est à présent mis en place. En concertation avec les habitants, les stationnements sur trottoirs supprimés sur ce tronçon sont compensés à quelques mètres en contrebas de la rue. Une lettre d'information a été adressée aux riverains et une communication plus large est prévue dans le prochain bulletin municipal.

Sujet n°3 - Présentation du projet de reconversion du site Aldi

Introduction du Maire

Le souhait de la Municipalité est d'assurer une reconversion qualitative et réussie de la friche commerciale qui s'est installée après la fermeture du magasin ALDI. La municipalité s'est efforcée d'obtenir la maîtrise foncière. Mais elle n'a pas vocation à acheter, construire et commercialiser. Ce rôle revient à un promoteur qui est un professionnel. Dans ce sens, un appel à projet a été lancé et avait été remporté par NEXITY. Toutefois, la nécessité de changer de promoteur s'est imposée. Un nouveau promoteur, MAGNUM IMMOBILIERE, a été retenu. Il s'est adjoint les services du cabinet d'architecture GHA de Metz.

Présentation du projet dans son ensemble par Jérôme GREFF, architecte. Le projet comprendra :

- une maison médicale de 700 m² ;
- une trentaine d'appartements en résidence senior avec services ;
- une trentaine d'appartements en accession à la propriété ;
- 10 maisons de ville en location ;
- un axe central qui desservira les bâtiments,
- 166 places de stationnement, dont une partie en souterrain.

L'ensemble du projet s'étend sur 3400 m² d'emprise au sol pour une surface totale de 9726 m², soit une part de 35 %. L'ensemble sera aéré et très qualitatif.

Présentation plus « technique » des constructions par Anthony AUBRY, architecte.

1 - La maison médicale

Il s'agit d'un parallélépipède élevé. Il comprend un mur rideau. Le rez-de-chaussée est surélevé du fait du risque d'inondations mais une rampe d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) est prévue. Les façades seront relevées par des teintes or, bronze et blanches.

2 - La résidence en accession à la propriété

Au moyen de poteaux et de dalles, la structure permet des retraits et des avancées. La couleur



dominante est le blanc mais les menuiseries sont noires et des bacs de verdure sont prévus. L'ensemble est visuellement très dynamique. Là aussi l'accès PMR est assuré. Le stationnement de cette résidence sera souterrain.

3 - La résidence senior

Le bâtiment prévoit en rez-de-chaussée des espaces communs (salon, accueil, ...) et permettra de nombreux services à la personne. Des balcons s'avancent. Les gardes corps sont en menuiserie métallique. Des brises soleil sont prévus ainsi que l'accès PMR. L'ensemble est également très dynamique.

4 - Les maisons de ville

Une ruelle en impasse dessert les habitations qui se répartissent en 6 maisons T5 et 4 maisons T4. Les volumes sont simples et contemporains. Ils présentent quelques avancées en porte à faux à l'avant comme à l'arrière et des ouvertures creusées irrégulièrement. Des matériaux nobles les embellissent comme des parements de pierre. Chaque maison possède un jardin.

Avant de laisser le public s'exprimer sur le projet présenté, le Maire conclut en soulignant la grande qualité de ce projet.

Questions dans la salle

Comment les constructions s'intègrent-elles au site de Scy-Chazelles ?

Jérôme GREFF (JG) : Les bâtiments ne s'élèvent pas trop haut, de manière à ne pas

obstruer la vue sur le Mont Saint-Quentin. A l'entrée, bordant la voie de la Liberté, la place est libre donnant une respiration à l'ensemble. Plus loin, on passe à R+3 puis on redescend à R+1. Sur le plan thermique, les constructions respectent la norme RT 2012 a minima.

Une liaison piétonne avec le quartier En Prille est-elle prévue ?

JG montre la liaison piétonne sur le plan masse. Il est possible de traverser le futur quartier pour rejoindre les arrêts de bus de la voie de la Liberté.

Comment envisagez-vous de sortir du complexe voie de la Liberté ?

Maire : La sortie des véhicules a été examinée par les services du Département et sera examinée par les services de Metz Métropole. La sortie ne leur pose aucun problème (mise en place d'un stop et de marquage au sol adapté).

Avez-vous une représentation ou perspective depuis l'église Saint Remi ?

JG : On n'a pas eu le temps de l'élaborer pour cette réunion mais on la remettra si besoin au Maire. Nous disposons toutefois d'une vue de haut qui permet de constater que le projet n'est pas trop dense.

Est-il possible de végétaliser les aires de parking ?

JG : On a beaucoup réfléchi au traitement des surfaces libres car elles occupent une vaste

étendue et posent la question des infiltrations. L'allée principale sera en enrobé. Les aires de stationnement seront en pavés drainants car les parkings végétalisés ne sont pas beaux en hiver et salissent la chaussée.

Une piscine est-elle prévue dans l'un des bâtiments ?

Serge HEISS (SH) – Promoteur : La comparaison des coûts et des avantages amènent à la conclusion qu'il vaut mieux éviter. Mais, dans le cadre des services proposés dans la résidence senior, le transport à la piscine peut être organisé.

SH : Notre volonté est de proposer des prestations haut de gamme afin de créer une entrée de village qualitative à Scy-Chazelles. La qualité de vie est importante.

Quand la réservation sur plan sera-t-elle possible ?

SH : A partir du mois de septembre.

Comment les eaux pluviales sont-elles gérées en cas de pluies d'orage ?

SH : La construction obéit au plan de gestion du risque Inondation (PGRI). Nous prévoyons une rétention longitudinale (bassin) sous voirie.

Comment les véhicules de l'entreprise Voltige vont-ils circuler ?

SH : Si un accès avait été possible par le nouveau quartier, nous l'aurions réalisé. Mais en l'occurrence, c'est impossible car la cote PGRI impose un dénivelé de 2 mètres.

Maire : L'entreprise Voltige, qui en a été informée, a décidé de stocker ses engins dans d'autres locaux leur appartenant à Châtel-Saint-Germain et de laisser les voitures à ses employés le soir.

Afin de rassurer certains habitants, il n'y aura pas de liaison voiture ou d'accès par la rue de la Passerine.

SH : L'accès à l'allée de maisons sera fermé par des bornes hydrauliques.

Les énergies renouvelables sont-elles envisagées ?

JG : Dans le cadre de RT 2012 la consommation énergétique est très faible. Il s'agit de bâ-

timents économiques. On étudie la solution de panneaux solaires.

Qu'en est-il du projet d'installer quelques commerces ?

JG : Ce projet a pour objectif d'être plus aéré. Il y a moins d'emplacements construits.

SH : Cela peut poser des problèmes de copropriété du fait d'usages des locaux très différents. A long terme les nuisances dues aux commerces sont difficiles à maîtriser car au fil du temps, on contrôle de moins en moins la nature des nouveaux commerces qui s'installent.

Maire : Cela pose en outre des problèmes de parkings supplémentaires nécessaires.

Qu'en est-il de la demande de professionnels de santé ?

SH : Alors qu'il n'y a pas encore eu de communication, une forte demande existe déjà.

Est-il possible de connaître les prix ?

SH : C'est encore un peu tôt car on ne connaît pas complètement les incidences financières de toutes les contraintes techniques. Elles seront mieux maîtrisées au moment du lancement, c'est-à-dire au mois de septembre. Le principe de MAGNUM IMMOBILIERE est de réaliser des projets de moindre volume mais très qualitatifs.

Sujet n°4 - Point divers

Le réseau de caméras va-t-il être étendu ? Le dispositif est-il pertinent ? J'ai été victime de vandalisme le jour de l'installation des caméras. Je reconnais que la Mairie a pris toutes les dispositions nécessaires. M. Perret a transmis les images à la Police Nationale, mais j'ai le sentiment qu'il n'y aura aucune suite. C'est une dépense d'énergie importante pour peu de résultats.

Maire : Suite à la plainte déposée par la victime, les vidéos demandées par la Police Nationale leur ont été adressées. L'auteur est bien identifiable. Je suis plutôt favorable aux caméras. Elles ne sont pas installées pour surveiller les habitants. D'autres caméras seront installées au niveau des services techniques, du tennis et des vestiaires du foot. Rien n'est plus important que la sécurité des habitants.

Dans ce cas, il faut aussi penser à la sécurité routière. Rue des Moulins, elle n'est pas assurée. Des automobilistes roulent très vite.

Maire : Il y a comme partout des irresponsables au volant, je ne peux malheureusement pas être derrière chaque conducteur. Néanmoins des contrôles sont régulièrement effectués par notre policier municipal.



Yannick GROUTSCH

Révision générale du PLU : la concertation continue !

La révision générale d'un Plan Local d'Urbanisme comprend une importante phase de travail menée au préalable par la collectivité, mais également d'autres phases non moins importantes de concertation des habitants ou des personnes publiques associées.

Dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de notre commune, une réunion publique de concertation a été organisée le 19 avril dernier, Espace Liberté. Cette dernière s'inscrit non seulement dans le cadre légal de la procédure mais aussi répond à notre volonté de partager le projet de la commune, d'en débattre ensemble et de recueillir les différentes remarques des habitants.

Cette réunion a suscité un réel intérêt des Sigéo-castellois, venus nombreux pour assister à la présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du nouveau zonage du projet de PLU, en cours d'élaboration. En présence du Maire et de Metz Métropole, la présentation a été assurée par Amaury KRID, Chargé d'études de l'AGURAM. Les personnes présentes ont pu, tout au long de la réunion, exprimer leur avis. Le Maire et l'AGURAM ont répondu aux différentes questions posées.

Le compte-rendu exhaustif de cette réunion est consultable sur les sites internet de la mairie et de Metz Métropole.



La suite de la procédure

Le projet devrait être arrêté en Conseil Métropolitain en juillet ou septembre prochain (pour rappel, la compétence PLU a été transférée à Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018). Les pièces du PLU arrêté deviendront alors publiques. Une consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) se déroulera pendant trois mois. Ensuite, une enquête publique aura lieu pendant deux mois au cours desquels chacun aura la possibilité de



s'exprimer et de rencontrer le Commissaire Enquêteur.

Il est utile de rappeler qu'un cahier de concertation est ouvert en mairie tout au long de la procédure de révision du PLU, afin que chacun puisse inscrire ses remarques.

L'AVANCEMENT DE LA RÉVISION DU PLU DE SCY-CHAZELLES



08/12/2015

Prescription du PLU par délibération du Conseil Municipal

Démarrage effectif de l'étude le 16 Janvier 2017 avec l'assistance technique de l'AGURAM

Janvier
à Mars 2017

Diagnostic territorial – comprenant une réunion de concertation agricole

Avril 2017 à
Juillet 2017

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- Présentation aux PPA le 06/07/2017
- Débat en Conseil Municipal le 11/07/2017
- Réunion PPA complémentaire sur les OAP le 12/09/2017

Septembre
à Juin 2018

Traduction réglementaire (OAP, règlement et zonage) – en cours

- Présentation aux PPA le 28/03/2018
- Présentation à la population le 19/04/2018 – à venir

L'arrêt de projet en Conseil Municipal est fixé à l'été 2018.

La consultation des PPA et l'enquête publique se dérouleront au second semestre 2018.

Le nouveau PLU remplacera l'ancien fin 2018, début 2109.

VRAI OU FAUX ?

La municipalité a acheté des bornes rétractables « pour rien » à côté de l'église, puisqu'elle les a retirées !

Faux Les bornes sont toujours bien présentes, elles ont juste été dissimulées sous des regards routiers pour être protégées et supprimer le bruit au passage des véhicules.

La partie de chaussée qui s'affaisse continuellement rue Pichon a été définitivement neutralisée. Il aurait mieux valu faire un mur de soutènement pour traiter le problème !

Vrai Seul un mur de soutènement aurait permis de traiter le problème de glissement du sous-sol. Le problème est d'ordre financier. Une étude géotechnique réalisée déjà en 2004 avait préconisé ce dispositif, mais le coût est exorbitant : 50 000 € le mètre linéaire et ... 130 ml à traiter, soit une dépense de près de 6,5 millions d'euros HT !

Dans son nouveau PLU, la commune veut développer l'urbanisation en cœur de village.

Faux Lors de la réunion publique de concertation relative à la révision du PLU, les habitants ont pu constater qu'aucun projet d'urbanisation n'avait été retenu pour le cœur de village.

On n'entend plus parler du projet d'installation d'un viticulteur local sur la commune, le projet a dû tomber à l'eau.

Faux La municipalité soutient ce projet depuis de nombreuses années, mais il restait en attente de la libération par la DRAC des locaux qu'ils occupent en bas de la rue de Moulins. S'agissant d'anciens chais militaires, ils sont parfaitement adaptés à l'installation d'un viticulteur. Mais ça y est, la libération sera effective en août 2018 et un viticulteur pourra bientôt acquérir le bâtiment et installer son espace de vinification et de vente sur notre commune. A quand la 1^{ère} cuvée du "Château de Scy-Chazelles" ?

Le stationnement en cœur de village est devenu anarchique ces derniers temps...

Vrai Les travaux d'extension du parking St Quentin, qui ont duré plus longtemps que prévu en raison de la défaillance de l'entreprise ayant en charge leur réalisation, ainsi que quelques travaux de réhabilitation de maisons par des riverains, ont occasionné des perturbations notables dans le stationnement du cœur de village. Une tolérance réciproque, tant de la part de la municipalité que des habitants, s'est avérée nécessaire. Un retour à la normale et au respect des règles du Code de la Route concernant le stationnement est à présent attendu.

Les caméras installées sur la commune ne servent à rien, c'est une dépense inutile pour la commune !

Faux Le nombre de cambriolages et d'actes de vandalisme a fortement diminué depuis le début de l'année, suite à la mise en place des caméras. Les services de police confirment que les caméras y contribuent de manière significative. Ils peuvent à présent exploiter les images des derniers actes commis qui ont été filmés.

Le terrain derrière le lavoir sera finalement vendu.

Vrai Après de longues réflexions et concertation, la décision de vendre le terrain communal constructible derrière le lavoir a été prise par le conseil municipal le 15 mai dernier. Elle permettra de régler les problèmes de nuisances qu'il générerait et d'apporter une recette financière au budget, au lieu d'augmenter l'emprunt et l'endettement de la commune. D'une surface de 21 ares, sa vente aux enchères est prévue en septembre prochain avec un prix de départ de 315 000 €, prix estimé par les Domaines.

Frédéric NAVROT

Collecte des déchets au cœur du village. **La suppression des points de regroupement, c'est pour bientôt !**

Lors de la conteneurisation de la collecte des déchets par Metz Métropole en janvier 2017, des bacs roulants ont été mis à disposition des foyers. Cependant, dans la partie village, certains logements ne pouvant les accueillir, 3 points de regroupement collectifs ont été créés : Place du Paron, Route de Lessy et Rue de la Tour. Mais rapidement, des nuisances en tous genres et des dysfonctionnements ont vu le jour. Nous ne pouvons laisser perdurer cette situation...

Dans le cœur de village, trois points de regroupement collectifs installés sur le domaine public ne répondaient pas aux attentes des élus et ont vite généré des nuisances tant visuelles qu'olfactives pour le voisinage concerné. Certains jours, l'incivisme de certains les transforme même en « mini-déchetteries » !

Aussi, la municipalité ne pouvait laisser perdurer cette situation. Après discussions avec les services de Metz Métropole, le souhait d'une solution d'enfouissement de ces zones de collecte des déchets a été acté.

Après diverses réflexions, l'exiguïté du cœur de village la rendant difficilement réalisable, la seule possibilité qui s'est offerte se situe rue de Crimée, au niveau du terrain acquis par la commune dans le cadre du futur projet de construction de parking public. Plusieurs essais effectués sur place avec le matériel spécifique à ce type de collecte ont montré l'entière faisabilité de ce projet permettant d'améliorer sensiblement l'hygiène, l'image et la sécurité. Un point d'apport volontaire enterré comprenant 3 cuves (2 cuves pour les ordures ménagères et une pour les embal-

lages recyclables et les papiers) y sera donc réalisé, en même temps que le futur parking. Ces travaux sont prévus soit au 2^{ème} semestre 2018, soit début 2019.

A noter que la réalisation de cet équipement sera entièrement prise en charge par Metz Métropole.

La suppression de ces points de regroupement ne pourra que ravir les voisins immédiats, qui souffraient véritablement d'une situation difficilement acceptable.

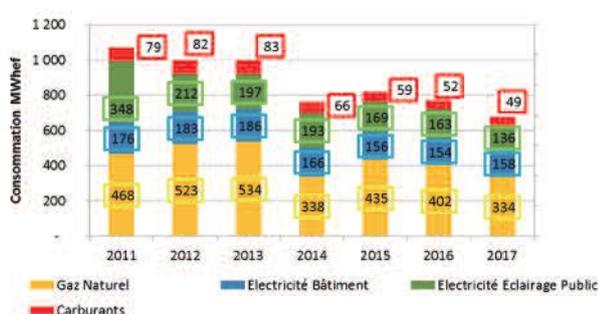
Jérôme DESFORGES



Baisse des dépenses énergétiques : objectif atteint et à poursuivre !

En 2014, la municipalité s'est engagée à réduire de manière significative les dépenses énergétiques qui s'élevaient à près de 100 000 € par an les années précédentes. Elle s'est fixé des objectifs d'économie d'énergie annuelle d'au moins 30 % pour la durée du mandat, objectifs qui sont d'ores et déjà atteints. Les consommations totales annuelles d'énergie, depuis 2014, sont en baisse notable. Mais ne nous arrêtons pas là, poursuivons nos efforts pour les réduire davantage !

Au niveau des consommations énergétiques...



Pour le gaz naturel, les consommations représentent principalement les besoins en chauffage des bâtiments communaux. La baisse de consommation de près de 40 % par rapport à 2013 résulte d'investissements réalisés dès 2014, notamment concernant l'isolation des bâtiments et le changement de systèmes de chauffage (mairie, salle de l'Esplanade, vestiaires foot, ...). Un remplacement du système de régulation du chauffage de l'Espace Liberté, programmé courant 2018, devrait encore améliorer la consommation du gaz.

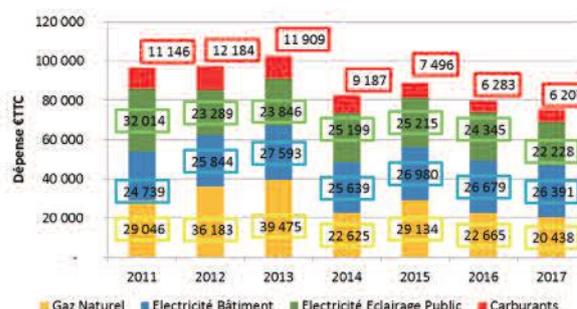
Pour l'électricité bâtiment, les consommations sont en baisse de 15 %. Cette évolution s'explique en partie par la rénovation de l'ensemble du vestiaire du football club et par le remplacement d'une grande partie des ampoules intérieures des bâtiments commerciaux par du Led.

Pour l'éclairage public, la consommation a baissé de 60 % depuis l'origine de la coupure de l'éclairage nocturne en 2011. Mais le remplacement des luminaires par du Led pour près de 40 % du parc sur les 3 dernières années a permis de réduire encore de 30 % les consommations par rapport à 2013.

Pour les carburants, utilisés par les véhicules des services techniques et du policier municipal, la consommation a baissé de 40 % par rapport à 2013.

Là encore, les investissements réalisés suite au remplacement des anciens véhicules à énergie fossile par des véhicules électriques ont permis d'atteindre les objectifs visés.

Au niveau des factures énergétiques...



Les dépenses globales d'énergie ont baissé de 27 % en 4 ans. Elles passent de 102 823 € en 2013 à 75 264 € fin 2017, alors que dans le même temps le prix de l'électricité a augmenté de 8 %, et que les abonnements et taxes ont également augmenté ! Sans tenir compte de ces augmentations tarifaires, le gain sur la facture énergétique serait d'environ 35 %.

Notons également que la coupure de l'éclairage nocturne génère une économie de 10 000 € par an. Hors augmentations tarifaires depuis 2011, l'économie serait proche de 12 à 13 000 € par an.

Au niveau du bilan carbone et de l'environnement...

Certes nous nous réjouissons de la baisse de nos dépenses énergétiques. Mais plus encore, toutes ces variations à la baisse ont également un effet bénéfique sur le plan environnemental, et notamment au niveau de la pollution dans le cadre des émissions de Gaz à Effet de Serre. Les combustibles gaz et carburant représentent la majeure partie du bilan CO2 avec 75 %.

Par rapport à fin 2013, les émissions totales ont diminué de 31 %.

La commune de Scy-Chazelles et l'action municipale sont reconnues localement et exemplaires sur les volets énergétiques et environnementaux. Elle a globalement des niveaux de consommations et de dépenses inférieurs aux moyennes de notre région. Nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés en 2014, à savoir réduire d'au moins 30 % les dépenses énergétiques. Toutefois, nous ne devons pas nous en contenter mais poursuivre nos efforts pour réduire encore nos consommations ! De même, nos réflexions doivent également et à présent s'orienter vers la production et l'auto-consommation d'énergie. Notre avenir, c'est notre planète. Notre avenir, ce sont nos enfants.

Travaux de réfections de rues : promesses tenues !



Proches l'une de l'autre, la rue Pichon et la rue de la Cheneau nécessitent comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin municipal, des travaux d'aménagement de sécurité et de renouvellement du tapis d'enrobé. Plus loin, chemin de la Moselle, des travaux du même ordre ont été entrepris. Ces réalisations, qui viennent compléter celles du quartier du Baoeton, du quartier de la Prairie et de la rue de Moulins, correspondent à des engagements que nous avons pris avant d'être élus.

La rue Alfred Pichon demande une attention particulière car son sous-sol est fragile. Une étude géotechnique et des sondages réalisés « à l'époque », en 2004, par un bureau d'études, concluent que le confortement du talus par des palplanches ou un mur de soutènement n'aurait d'efficacité que vis-à-vis du glissement superficiel, le glissement profond continuerait à déformer la rue. De plus, le coût estimatif de ces travaux est de 50 000 € le mètre linéaire, sachant que la zone concernée mesure 130 m (soit des travaux s'élevant à près de 6,5 millions d'euros !). Une rapide comparaison des avantages et des coûts nous a dirigés vers une solution moins onéreuse et plus réaliste. Hormis le lifting de l'enrobé et le renouvellement des ralentisseurs, la partie haute de la rue affaissée a été « neutralisée » par un aménagement engazonné et fleuri qui empêche le passage des automobiles sur cette demi-chaussée sur toute la longueur.



rue Pichon

En cas de croisement de véhicules sur la voie de circulation devenue unique, priorité au véhicule en sens montant, conformément au respect des règles du Code de la Route. Tout au long de l'aménagement, des refuges signalés par les panneaux ont été créés pour laisser le passage au véhicule montant. Bien entendu, ces refuges ne sont pas des places de stationnement, même provisoirement. Il en est de même sur le trottoir longeant l'aménagement, trottoir qui retrouve sa vocation d'espace réservé exclusivement aux piétons.

Le stationnement s'en trouve également modifié, les places de stationnement initialement autorisées sur le trottoir par un marquage au sol ont disparu, compensées par la création de nouveaux emplacements en contre-bas de la zone neutralisée côté talus.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Jean LEFEBVRE Lorraine, pour un montant total de 106 782 € TTC.

Cette nouvelle configuration de la rue implique des changements pour les automobilistes et les piétons. La municipalité en est consciente. Cependant, la sécurité des usagers, ici retrouvée pour les piétons sur le trottoir et pour les deux roues sur une voie qui était constamment fissurée, est l'élément essentiel pris en compte dans ce dossier dont on parle depuis de nombreuses années sans qu'aucune décision n'ait été prise.



rue de la Cheneau

La rue de La Cheneau a également reçu un nouveau tapis d'enrobé à partir de l'intersection de la rue Alfred Pichon jusqu'à la Voie de La Liberté. Destinée à ralentir la vitesse des véhicules dans le sens descendant, une chicane matérialisée par un marquage au sol et signalée par un panneau a été mise en place à proximité du carrefour aménagé.

Le croisement entre la rue Alfred Pichon, la rue de La Cheneau et le chemin des Grandes Côtes, point sensible en termes de sécurité pour les automobilistes et les piétons, a été repensé par la réalisation d'un plateau surélevé bordé par des passages piétons.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise STRADEST pour un montant de 78 658 € TTC.

Enfin, le chemin de La Moselle, qui mène à la Zone d'Activité Économique (ZAE) et donne accès au parking de la vélo-route Charles Le Téméraire, a également été restauré par un nouvel enrobé sur la partie la plus détériorée. Ces travaux, tant attendus par les entreprises, riverains et promeneurs du secteur vu l'état déplorable de la chaussée, ont été réalisés par l'entreprise COLAS de Marly. Ils ont été pris en charge par Metz Métropole, au titre de sa compétence « zones d'activité » effective depuis 2017.

Rue de l'Etang : priorité aux piétons

Afin d'améliorer la sécurité routière et des piétons, la circulation et le stationnement au niveau de la rue du Stade et de la rue de l'Etang, des aménagements ont été réalisés. Désormais, les piétons pourront se promener en toute sécurité. Quant aux véhicules, ils ne stationneront plus à cheval sur le trottoir, mais sur des emplacements balisés sur la chaussée, ce qui créera par le fait des chicanes de ralentissement.

Les riverains se plaignaient de ne pas pouvoir circuler sur les trottoirs à cause des véhicules qui y stationnaient, et notamment sur des portions non autorisées. Ils se plaignaient également de la vitesse de certains véhicules. Les automobilistes, quant à eux, se plaignaient d'être verbalisés pour ces stationnements car ils estimaient « ne déranger personne ».

Pour cela, nous avons revu les principes de stationnement et réalisé un aménagement type chicane rue de l'étang, qui régule la vitesse dans cette portion de voie bordée d'habitations. Il permet de rendre le trottoir aux piétons, et notamment aux personnes à mobilité réduite qui souffraient de cette situation. Le stationnement se fait désormais d'un côté et de l'autre de la chaussée, augmentant par ailleurs le nombre de places. Une signalétique appropriée indique la priorité de passage des véhicules. Cela permet en outre de réduire la vitesse.



chicane rue de l'Etang



rue du Stade

Pour sécuriser le cheminement de manière continue des piétons venant de la voie de la Liberté, une signalétique verticale claire et visible a été mise en place afin que ces derniers empruntent un trottoir libre de tout stationnement, rue du Stade et rue de l'Etang. Les places de stationnement coté « ancien Bel Air » ont été matérialisées pour les rendre cohérentes. De plus, le stationnement des camionnettes y est désormais interdit tant pour des questions de sécurité que de visibilité. Elles peuvent néanmoins stationner à quelques mètres de là, sur le parking longitudinal de la rue du Stade.

L'ensemble de ces travaux a été réalisé par nos Services Techniques, qu'il convient de saluer pour ce travail de qualité.

La sécurité des habitants et routière revêt une grande importance à nos yeux. Aussi nous œuvrons pour l'améliorer en permanence sur l'ensemble de la commune par des aménagements réfléchis, non pas pour gêner les usagers mais pour les protéger.

Richard PERRET

La bibliothèque toujours en mouvement

L'équipe de la bibliothèque ne fait que très rarement des pauses. Elle a présenté l'opération Insolivres, initiée par le Conseil Départemental. A côté de cet évènement majeur, son actualité est toujours très riche.



À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

EXPOSITION

du 1^{er} au 30 juin

La France est le deuxième plus grand consommateur de mangas. Cette exposition proposait de découvrir les principes des mangas et de leurs différents courants, ainsi que les spécificités des BD créées en Corée et en Chine.



RENCONTRE

avec Dominique RAPOPORT, auteur de BD historique de 9h à 12h et de 13h à 16h

Il fut possible de découvrir son travail, le rencontrer, lui poser des questions et de suivre le fil conducteur de la création d'une bande dessinée, ses croquis, ses planches.



ATELIER MANGA

Autoportrait avec Mouli, mangaka de 10h à 12h et de 14h à 16h



Appartenant à la culture japonaise, le manga obéit à des codes marqués qui en font tout le charme.

Découverte avec Mathilde, des codes utiles pour se dessiner.

Vous avez eu l'occasion de rencontrer une mangaka passionnée qui a su vous guider et vous conseiller.

SAMEDI 16 JUIN

JOURNÉE FESTIVE

de 9h à 16h

BALADE

« Héros cachés » de 9h à 16h

Ponctué d'énigmes, la balade était très douce et adaptée aux enfants. Elle a offert un moment familial au cours duquel, les participants ont pu tester leurs connaissances en BD.



ATELIER POP-UP BD Récup'

à 10h

Fabrication d'une carte pop-up mettant en scène des héros de BD préférés à partir d'anciennes BD de la bibliothèque.



OPERATION BD

pour une sélection riche en bibliothèque

La bibliothèque renouvelle son fonds de BD avec le soutien du Conseil Départemental, vous pouvez vous aussi participer au projet en faisant don des BD que vous n'utilisez plus.

CLUB LECTURE

Samedi 23 juin à 10h

Présentation de son BD / COMICS / MANGA préféré et échanges autour de ses coups de cœur.



UNE ACTUALITE TOUJOURS TRES RICHE



PORTAGE À DOMICILE

NOUVEAU

Mis en place par quelques lecteurs pour des amis ou la famille, le portage à domicile de livres permet aux lecteurs isolés, par l'éloignement de la bibliothèque ou par un handicap (temporaire ou permanent), de continuer à lire et entretenir un lien social. C'est pourquoi, la municipalité va mettre en place ce service en bibliothèque grâce à ses bénévoles. Elle espère proposer des livraisons dès la rentrée de septembre 2018.



ÇA S'EST PASSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

SUPER PETIT LOUP, le héros du dodo des tout-petits

Le 3 mars, la bibliothécaire accompagnée de trois musiciennes de l'Orchestre Nationale de Lorraine a joué un spectacle pour les tout-petits de 6 mois à 3 ans. Au programme, des comptines et un petit loup rêveur qui avait soif d'aventure. La bibliothèque propose à celles et ceux qui n'ont pas pu y assister (spectacle complet très tôt) de voir ou revoir ce spectacle, mercredi 27 juin à 15h, sans la présence des musiciennes.



CONCOURS Dessines-moi Scy-Chazelles

Ce concours, à l'initiative de la Commission des Jeunes de Scy-Chazelles avait pour but d'inviter les citoyens à valoriser le patrimoine naturel et historique de Scy-Chazelles via le dessin. Les productions proposées par les participants sont sublimes, elles ont été exposées à la bibliothèque en avril mais pour ceux qui les ont ratées, nous les partageons avec vous ici.

Catégorie Adulte



Aurélié
LEVANTHONG
L'album photo



Françoise
BOUTTON
*Le port Robert
Schuman et sa
capitainerie*



et Marie Luce
NOIRE
*Deux maisons
rue Robert
Schuman.*



Pour
l'exposition :
Alain MUSSOT
*Rue de Mou-
lins, 2005*

Catégorie CM1 – 6^{ème}



Romain GURY
*La place de
l'Esplanade*



et Mathilde
MARY
Le lavoir

Participation des membres du Jury :



Marion LESAGE
La boîte à livres

et



Maxime LESAGE
*Robert Schuman et
Jean Monel*

Catégorie CE1-CE2



Enzo COQUET
*Le chevalier de
Scy-Chazelles*

Catégorie GS- CP



Louison GURY
L'Eglise St Remy

Antoine HUTHER
L'Eglise Saint Quentin



et Paul
GODSCHAUX
*L'école
maternelle*

Johanna TULLIO

Reprise de l'activité Yoga du rire

Reprise de l'activité Yoga du rire tous les mardis de 18h à 19h à partir de début octobre, par les Amitiés Sigéo-Castelloises, séances animées par Roselyne Chenilyer.

L'activité avait démarré en septembre 2017 avec grand succès tout d'abord, mais l'horaire proposé s'est avéré trop tôt pour bon nombre de personnes qui ne pouvaient pas arriver à l'heure en sortant du travail. Et c'est avec regret que nous avons arrêté en novembre. Fort de cette expérience, nous relançons le Yoga du rire un autre jour et surtout à une heure qui permettra à tous ceux qui le souhaitent d'arriver jusqu'à nous sans stress.

Pour mémoire je rappelle combien cette activité, élaborée en Inde en 1995 par Le Docteur Madan Kataria, est source de bienfaits sur tous les plans ! Le rire est un anti-dépresseur, anxiolytique et antalgique naturel, il renforce le système immunitaire et fortifie le muscle

cardiaque. Par son action sur le diaphragme il facilite la digestion, permet aux tensions physiques et psychiques de se relâcher, il améliore la qualité du sommeil et contribue à une meilleure oxygénation de l'organisme. Il développe la confiance et l'affirmation de soi sans jugement.

Et encore et surtout le rire partagé permet de tisser des liens de joie, de développer la tolérance à l'autre, l'ouverture et la bienveillance envers autrui !

A travers des exercices simples et accessibles à tous, cette méthode s'adresse à tous ceux qui ont besoin de retrouver la spontanéité de l'enfant, sans attente et sans contrainte, de retrouver un bien-être en laissant de côté soucis et

obligations et de pouvoir très naturellement être soi sans penser à rien d'autre !

Venez semer des petites graines de bonheur avec nous !



Pour tout renseignement, contacter :
Roselyne CHENILYER : 06 62 30 53 88
Lucette WALTRIGNY : 06 72 38 63 77

Roselyne CHENILYER

Atelier de relaxation

Début octobre 2018 Les Amitiés Sigéo-Castelloises vous proposent un atelier de Relaxation et Sophrologie tous les mardis de 19h30 à 20h30.

L'atelier s'articule autour de 2 types d'approches, différentes mais complémentaires, qui seront proposées en alternance, la première, la relaxation, offre une palette de méthodes (Jacobson, Schultz, Vittoz etc..) qui permettent de prendre conscience des tensions corporelles et mentales et apportent bien-être et détente avec une régénération globale de la personne sur un plan énergétique, surtout dans un quotidien où le stress chronique est devenu la norme.

La deuxième approche, la sophrologie, désigne une école scientifique fondée par le neuro-psychiatre Alfonso Caycedo en 1960 à



partir des racines grecques : sos = harmonie ; phren = esprit ; logos = science.

Inspirée de la phénoménologie, elle étudie les états modifiés de conscience par des procédés qui lui sont propres et originaux dont la re-

laxation, la visualisation, des postures aisées mais précises, ainsi qu'une pratique respiratoire permettant d'induire ces états de détente.

La sophrologie permet une meilleure connaissance de soi, une amélioration de la confiance en ses ressources et potentiel. Elle répond à de multiples demandes : problèmes de stress, insomnies, poids, trac, timidité, phobies, préparation à l'accouchement...

Tout se fait dans la douceur et le respect de la personne, rien n'est imposé, chaque personne garde son libre arbitre à chaque instant.

Roselyne CHENILYER



Bon anniversaire Monsieur HEN – 90 ans le 24/02/18



Bon anniversaire Madame BICHLER – 90 ans le 15/03/18



Vide-dressing par LuScyoles – 11/03/18



Café littéraire par la bibliothèque municipale – 19/03/18



Fête de la Saint Patrick à Scy-Chazelles par la municipalité, Etincelles et La Scyadelles des jeux – 19/03/17



Cérémonie du Souvenir par la municipalité et la section locale du Souvenir Français – 24/03/18

Théâtre : Ma colocataire est une garce par la compagnie Globe théâtre – 24/03/2018



Assemblée Générale de l'AAPAN – 31/03/18

◀ Diaporama



La Quentinoise. Stand ravitaillement par Scy-Chazelles Loisirs – 08/04/18



Loto organisé par les Amitiés Sigéo-Castelloises – 15/04/18



Brocante par Scy-Chazelles Loisirs – 01/05/18



Marché aux fleurs par les Amitiés Sigéo-Castelloises – 05/05/18 et 06/05/18

Visite de Nathalie Griesbeck, députée européenne à la Maison de Robert Schuman et dépôt de gerbe à la sépulture – 09/05/2018



Année Responsable et Solidaire : ramassage des déchets par les enfants de l'école – 15/04/18



Accueil des nouveaux habitants par la municipalité et concours de dessin – 04/05/17



Journée annuelle pêche à la truite à l'ASLES – 05/05/18



Campagne de stérilisation des chats errants

Les chats sont des animaux de compagnie très recherchés. Mais la présence, parfois invasive, de chats errants n'est pas acceptable. La Bergerie et compagnie intervient dans notre commune dans un processus de stérilisation et de proposition à l'adoption. Elle accueille bien volontiers les bénévoles.

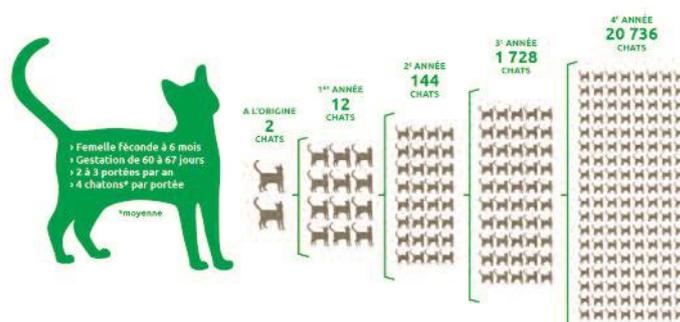
Face à la prolifération des chats errants à Scy-Chazelles, la municipalité a décidé de rejoindre les actions de l'association La Bergerie et compagnie qui œuvre déjà sur neuf communes et qui s'occupe de la protection et de la défense des chats errants.

La gestion des chats errants est délicate mais nécessaire et il est impératif de maîtriser leur population en contrôlant leur reproduction (en 5 ans un couple de chats peut engendrer plus de 15 000 naissances !). De nombreuses communes ont déjà adopté la stérilisation ; solution efficace qui a fait ses preuves alors que la mise en fourrière se résume souvent à l'euthanasie. Une fois capturés et stérilisés, les chats errants sont tatoués dans l'oreille droite avec un "S" puis relâchés sur leur territoire d'origine.

La stérilisation a de nombreux avantages : moins de bagarres ou de marquages urinaires, les chats sont plus calmes... moins de bruit, moins de maladies... La stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue aussi de jouer son rôle de filtre contre les rats et souris.

Les chatons sont soignés puis proposés à l'adoption. La Bergerie et compagnie n'est pas un refuge mais exerce une veille sanitaire en étroite collaboration avec un vétérinaire et les mairies. Les personnes qui souhaitent être bénévoles peuvent se faire connaître directement auprès de l'association.

Aline KNORST
Présidente de La Bergerie et compagnie



Si vous aimez votre animal, si vous aimez les chats... dites OUI à la stérilisation !



Pour en savoir plus :
labergerieetcompagnie@gmail.com
www.facebook.com/labergerieetcompagnie

Le point sur les dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes sur le marché du travail

Bien sûr, on souhaite que les jeunes de Scy-Chazelles n'en aient pas besoin ou le moins possible, mais des structures destinées à faciliter l'insertion sur le marché du travail existent tout près de chez nous, à Moulins-lès-Metz. Mieux vaut le savoir.



La Mission Locale du Pays Messin est chargée d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'aider les jeunes de 16 à 25 ans en démarche d'insertion professionnelle et sociale. Elle intervient ainsi dans plusieurs domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs et culture.

Les Missions Locales sont présentes dans toute la France et exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leurs insertions professionnelle et sociale. Elles font partie du service public de l'emploi et, à ce titre, entretiennent des relations privilégiées avec Pôle Emploi. Au niveau de la Mission Locale du Pays Messin, cela se traduit par une mobilisation de l'offre d'insertion disponible sur le territoire du bassin d'emploi messin avec les partenaires locaux.

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé par un conseiller avec qui il travaille la définition de ses besoins, la construction de son projet professionnel ou encore, de son parcours de formation. Dans cet objectif, il lui sera par exemple proposé des périodes d'immersion en entreprises (PMSMP) pour définir plus précisément son projet professionnel, découvrir le monde de l'entreprise et acquérir de nouvelles connaissances. Le conseiller accompagne également le jeune dans la rédaction de ses CV et lettres de motivation, le prépare aux entretiens d'embauche et, si cela est utile à son projet, l'oriente vers des réunions d'information, des ateliers de recherche d'emploi ou de ciblage entreprises, des ateliers ou forums sur les métiers, des visites d'entreprises ou d'organismes de formation (AFPA, GRETA...).

La Mission Locale est également aux côtés des jeunes lorsqu'ils rencontrent des problématiques liées au logement, à la mobilité ou encore à la santé. Elle active alors tous ses partenaires du monde du social et toutes les institutions publiques : associations locales, CLLAJ Boutique Logement, CPAM... Tout est mis en œuvre pour lever les obstacles à l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

La Mission Locale du Pays Messin dispose de plusieurs antennes.

Les jeunes Scygéocastellois dépendent de l'antenne située
41 route de Jouy 57160 Moulins les Metz - 03 87 21 17 17

Le dispositif « Garantie Jeunes »

La Garantie Jeunes a été mise en place par le gouvernement en 2016 (effective en 2017 pour le territoire messin) et s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. Dès lors qu'ils entrent dans le dispositif, les jeunes sont accompagnés de manière intensive pendant un an. Un conseiller référent est attribué à chaque jeune. Lors du premier mois d'accompagnement, les jeunes participent à un collectif de remobilisation vers l'emploi ou la formation. Collectivement, ils participent à des ateliers de droit du travail, de techniques de recherche d'emploi, valident un projet professionnel ou de formation par des périodes de mises en situation professionnelle (stages/PMSMP)...

L'accompagnement doit permettre au jeune de développer son « savoir agir », d'accéder à l'emploi ou à la formation et l'amener vers l'autonomie.

Nathalie COLLIN-CESTONE



Bonne retraite Bernadette !

Le 29 mars dernier, Bernadette ROSSEL, comptable de la commune depuis 14 ans a été mise à l'honneur pour son départ et sa retraite bien méritée !

La carrière de Bernadette était riche de plusieurs expériences. D'abord secrétaire commerciale chez SYSTEME U, puis secrétaire médicale au sein d'un cabinet de radiologie, Bernadette fut recrutée par la mairie de Scy-Chazelles en tant qu'agent administratif le 1^{er} mars 2004. Elle devint très rapidement l'un des piliers du personnel communal, tant par ses qualités professionnelles qu'humaines. A la mairie elle s'est pleinement épanouie dans le domaine de la comptabilité. Sa force de travail et ses qualités hors pair lui ont permis d'atteindre le grade d'adjoint administratif principale de 2^{ème} classe en 2016. D'humeur toujours égale, elle effectuait toutes ses tâches avec un grand professionnalisme, sans jamais perdre le sens de l'intérêt général et du service public.



Ainsi elle suivait avec rigueur les paiements aux fournisseurs, enregistrant fidèlement les factures et les paiements, préparait les paies des agents, contribuait à la préparation et au suivi du budget communal. Depuis 2004, elle s'est adaptée aux évolutions constantes des méthodes de travail, telle que la dématérialisation totale des paiements avec les services de la trésorerie.

Tout le monde l'appréciait pour cela. Elle assumait une charge de travail en constante évolution, en s'efforçant toujours d'aller jusqu'au bout des choses. Elle était reconnue par tous ses collègues et les élus pour son exigence et sa conscience professionnelle.



Mais elle l'était également pour son art de vivre. La qualité de ses pâtisseries était à la hauteur de son investissement à la mairie. On ne compte plus le nombre d'occasions où elle prit soin de régaler ses amis et ses collègues, notamment avec sa célèbre tarte au fromage ! Elle partageait ses meilleures recettes dans les Echos de Scy-Chazelles ! Désormais, c'est sa qui famille va profiter exclusivement de toute son attention.

Car s'il y a bien des personnes qui se réjouissent de ce départ en retraite (et ce sont certainement les seules !), ce sont ses enfants, ses petits enfants et son mari Michel ! Une nouvelle vie proche des siens s'ouvre désormais. Une page se tourne, nous accueillons avec plaisir M^{me} Steinmetz qui lui succède, mais nous sommes heureux qu'elle puisse à présent profiter de sa nouvelle vie, du temps, des siens, des voyages et de tout ce qui rend une jeune et dynamique retraitée tout simplement... heureuse.



Nathalie COLLIN-CESTONE



Carnet de Scy-Chazelles

NAISSANCES

RAZBINSKI Mao	13/02/2018
LUONG Gabrielle	23/03/2018
LAURAIN Léni	19/04/2018

MARIAGES

DURR Matthieu et EVRARD Pauline	26/05/2018
BACHMANN Jonathan et MOLET Stéphanie	02/06/2018
VITE Pascal et DUMOULIN Véronique	02/06/2018

DÉCÈS

MONZANI René	12/02/2018
MARX-KELSCH Jeanne	08/03/2018
DIETERLING Gilbert	17/04/2018
SCHWARTZ Jean-Louis	18/04/2018



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. 03 87 60 07 14

Urgences

- ♦ **Bureau de police de Montigny-lès-Metz**
155 rue de Pont-à-Mousson - 03 54 48 83 80
- ♦ **Commissariat central de Metz :**
03 87 16 17 17
- ♦ **Police municipale - C. Christal :**
06 01 16 70 97
police.municipale@mairie-scy-chazelles.fr
- ♦ **Fourrière Metz Métropole :** 03 87 20 10 10
(en semaine). Week-end dès vendredi 12h :
appeler la police nationale (17) qui transmettra
à l'astreinte.
- ♦ **Service du médecin de garde :**
0 820 33 20 20. En cas de non-réponse, appeler
le 15.
- ♦ **Centre anti-poison - Nancy :** 03 83 32 36 36
- ♦ **Usine d'Electricité de Metz :** 03 87 34 44 44
- ♦ **Distribution eau potable :**
VEOLIA 0 810 463 463 / SAUR : 0 811 747 078
- ♦ **GrDF :** Urgence gaz naturel 0 800 47 33 33 /
Raccordement 09 69 36 35 34
- ♦ **Engie :** Contrat Dolcevita 09 69 324 324

Santé

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

- ♦ **CABINET MÉDICAL - Dr V. Gautier /
Dr C. Véronèse** - 9 rue Verdun -
Moulins-lès-Metz - 03 87 60 56 08
- ♦ **Dr A. Iser** - 18 rue de Metz - Moulins-lès-
Metz - 03 87 60 34 96
- ♦ **CABINET MÉDICAL** - 15 rue du Gal de Gaulle
- Longeville-lès-Metz
Dr A. Mabilie : 03 87 30 13 40
Dr F. Piccin : 03 87 32 50 22

PHARMACIE

- ♦ **Pharmacie de Longeville**
92 rue du Gal de Gaulle - Longeville-lès-Metz -
03 87 30 54 51
- ♦ **Pharmacie de la Plage**
rue de Metz - Moulins-lès-Metz -
03 87 60 02 03

CHIRURGIENS DENTISTES

- ♦ **M. Engels-Deutsch** - 91b voie de la Liberté -
03 87 60 02 40

SAGES-FEMMES

- ♦ **Melle Marie Bauer** - 50 bd St Symphorien -
Longeville-lès-Metz - 03 87 17 28 35

INFIRMIÈRES

- ♦ **CABINET D'INFIRMIÈRES - S. Capovilla et
V. Prette** - 16 voie de la Liberté -
03 87 32 72 19 ou 06 09 26 37 63
- ♦ **Mme L. Fauconnet et Mme Schneider**
06 61 61 90 18
- ♦ **N. Schmitt-Walpaël** - 2 chemin des Brayes -
06 30 37 85 55

KINÉSITHÉRAPEUTE

- ♦ **Mme M. Pierlot** - 62 voie de la Liberté -
03 87 66 39 49

ORTHOPHONISTE

- ♦ **Mme E. Poignon** - 68 voie de la Liberté -
03 87 60 08 29

PÉDICURE PODOLOGUE

- ♦ **Mme MC. Monnier-Rigollet** - 68 voie de la
Liberté - 03 87 60 43 43

OSTÉOPATHE D.O.

- ♦ **M. Kiffeurt** - sur RDV - 17 voie de la Liberté -
03 87 30 73 81 ou 06 99 96 40 04

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

- ♦ **Mme Fenninger** - 68 voie de la Liberté -
06 02 24 36 41

Divers

- ♦ **La Poste** - Châtel Saint Germain et
Longeville-lès-Metz - 3631
- ♦ **Presbytère catholique**
4 rue des Moulins - Moulins-lès-Metz
09 80 33 83 76
- ♦ **Presbytère protestant** - M. Jean Mahler
Sainte Ruffine - 03 87 69 69 00 ou
06 07 25 80 76
- ♦ **Taxi JM** - 5 voie de la Liberté - 03 87 80 20 54
ou 06 62 58 38 27
- ♦ **Enlèvement des encombrants :**
03 87 20 10 10
- ♦ **Déchetterie** d'Ars-sur-Moselle :
(Lun., jeu. : 14h - 18h30 ; Mar., mer., ven.,
sam. : 9h30 - 18h30 ; Dim. : 9h30 - 12h30)
- ♦ **Haganis** - Service clients : 03 87 34 64 60
www.haganis.fr
- ♦ **Bibliothèque** : 03 87 60 35 52 -
bibliotheque@mairie-scy-chazelles.fr
(Mar., jeu., vend. 14h-18h, Mer. 8h30-12h et
14h-18h, sam. 9h-12h et 14h-16h)
- ♦ **Accueil périscolaire** : 03 87 60 48 23 -
periscolaire@mairie-scy-chazelles.fr
- ♦ **Crèche « Les Scygoigneaux »** : 1 impasse de
l'Archyre - mc.scychazelles@aasbr.com
03 87 61 24 92
- ♦ **Relais Assistantes Maternelles " St-Quentin "**
: 03 87 31 19 23
- ♦ **Relais Assistante Sociale**
Centre Médico-Social - 7 pl Jean Schaff -
Montigny-lès-Metz - 03 87 30 05 79
- ♦ **CLIC - Centre Locaux d'Information et de
Coordination** - Metz Campagne
03 87 36 37 38
- ♦ **ADIL - Agence Départementale d'Infor-
mation sur le Logement** - www.adil57.org
- ♦ **Maison de la justice et du droit** -
03 87 18 50 68
- ♦ **Numericable - Service client** : 3990
(0,80 cent mise en relation puis cout d'un appel
local)